



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998


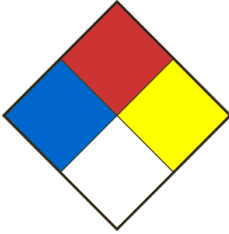
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit GREASE KIT #4 | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique - | | Numéro MAT GK-0004 | Masse molaire |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes - | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée 2023-06-05 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|----------------------------------|--|
| Classification SIMDUT/SGH | <p>Liquides inflammables catégorie 2</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 2</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p> <p>Danger par aspiration catégorie 1</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p> |
| Mention d'avertissement | <p>DANGER</p> |
| Mentions de danger (H) | <p>H225 Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> |
| Conseils de prudence (P) | <p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.</p> <p>P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.</p> <p>P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P331 NE PAS faire vomir.</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant</p> |

| | |
|---|---|
| | plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 2 Inflammabilité 2 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Huile de ricin | 8001-79-4 | 74.4 |
| Toluène | 108-88-3 | 14.3 |
| Heptane | 142-82-5 | 11.3 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|--|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Principaux symptômes d'une forte exposition: Maux de têtes. Étourdissements. Nausée et vomissements. Sensation d'ébriété. Somnolence. Dommages aux poumons. Anesthésie. Toux. Oedème pulmonaire. Irritation de la peau. Irritation oculaire. Sensibilisant cutané. Congestion pelvienne. Narcose. Perte d'appétit. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Oui |
| Conditions d'allumage | Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue. Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression. |
| Produits de combustion dangereux | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffeuses, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Les contenants exposés au feu peuvent exploser. Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs avec l'air. Le contact avec des agents oxydants forts peut causer le feu. Le toluène peut s'enflammer spontanément ou exploser au contact des produits suivants: l'acide nitrique, l'acide sulfurique, le perchlorate d'argent, le tétraoxyde d'azote, le trifluorure de brome, le dichloro-1,3 diméthyl-5,5 imidazolidione-2,4, le tétranitrométhane et l'hexafluorure d'uranium. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|--|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Conditions d'entreposage | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder le contenant bien fermé, loin de la chaleur, de l'humidité et des substances incompatibles. |
| Méthode et équipement de manutention | Embouteiller dans le verre seulement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|---|------------------------------------|------------------------|---------------------------------|---|
| Toluene | 108-88-3 | TWA | 50 ppm 188 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE) |
| La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte. | | | | |
| | | TWA | 20 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| Remarques | Effet adverse sur la reproduction. | | | |
| | | TWEV | 20 ppm | Canada. Ontario OELs |
| | | VEMP | 20 ppm | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| Peau (percutanée) | | | | |
| | | TWA | 20 ppm | USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV) |
| Déficience visuelle Organe reproducteur féminin Fausse couche Adoption en 2013 Des substances pour lesquelles il existe un Index ou des indices d'exposition biologique (voir la section BEI®) Non répertorié comme carcinogène chez les humains | | | | |

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|----------|--------|--|---|
| Heptane | 142-82-5 | TWA | 400.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | STEL | 500.000000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | TWAEV | 400.000000 ppm 1,635.000000 mg/m ³ | Canada. Ontario OELs |
| | | STEV | 500.000000 ppm 2,045.000000 mg/m ³ | Canada. Ontario OELs |
| | | VEMP | 400.000000 ppm 1,640.000000 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | | VECD | 500.000000 ppm 2,050.000000 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | | TWA | 400.000000 ppm | Canada. Alberta, |

| | | | 1,640.000000 mg/m3 | Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
|-----------------|-----------|------------------------|--|---|
| | | STEL | 500.000000 ppm 2,050.000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | TWA | 400.000000 ppm 1,640.000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | STEL | 500.000000 ppm 2,050.000000 mg/m3 | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
| Huile de rincin | 8001-79-4 | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. CNESST |
| Ventilation | Hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|-------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | liquide clair. |
| Odeur | Odeur aromatique.. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | Donnée non disponible. |
| Point de fusion / congélation | Données non disponibles |
| Point initial d'ébullition | Données non disponibles |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | Données non disponibles |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Oui |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | Données non disponibles |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau.. |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | Données non disponibles |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | Données non disponibles |
| Température d'auto-inflammation | Données non disponibles |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Réactivité | Peut s'enflammer au contact d'oxydants. Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur. |
| Risque de réactions dangereuses | Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Chaleur, flammes, étincelles. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Éviter le contact avec les matières incompatibles. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), l'acide sulfurique, le tétr oxyde d'azote, le trifluorure de brome, le dichloro-1,3 diméthyl-5,5 imidazolidione-2,4, le tétranitrométhane, l'hexafluorure d'uranium, la chaleur et l'humidité. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TOLUÈNE

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et larmolement. |
| - Peau | Irritation et dermatite. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmolement, somnolence, confusion, incoordination, paresthésie, nystagmus, mydriase, nausées et vomissements, faiblesse, convulsions, stupeur, fibrillation ventriculaire, arrêt cardiaque et la mort. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, paresthésie, nystagmus, mydriase, convulsions, nausées et vomissements. NOTE: l'aspiration du produit dans les poumons peut causer une pneumonie chimique, un oedème pulmonaire hémorragique entraînant la mort rapide par arrêt cardiaque, paralysie respiratoire et asphyxie. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Dépression du système nerveux central. Sensation de brûlure, dermatite, effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion, paresthésie, nystagmus, troubles de mémoire et de concentration, goût métallique dans la bouche, tremblements, faiblesse musculaire, hypokaliémie, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. L'absorption d'alcool peut aggraver les symptômes de l'intoxication. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral(e) - Rat - 5580 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 5000 mg/kg. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 Inhalation - Rat - 4h - 25.7 - 30 mg/L |

HUILE DE CASTOR (RICIN)

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Ingestion. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| - Peau | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation de la peau. |
| - Respiration | Peut irriter le système respiratoire. |
| - Ingestion | Irritation du système digestif. Congestion pelvienne. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensibilisant cutané. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Donnée non disponible. DL50 Cutanée: Donnée non disponible. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 - Inhalation - Donnée non disponible. |

HEPTANE

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et larmolement. |
| - Peau | Irritation et dermatite. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, incoordination, érythème et peut entraîner une perte de conscience. L'inhalation de très fortes concentrations peut causer une irritation trachéo-bronchique, des convulsions, narcose et le coma. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, hallucinations, incoordination, érythème, nausées et vomissements, convulsions et peut entraîner une perte de conscience et le coma. NOTE: l'aspiration du produit dans les poumons peut causer une pneumonie chimique. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatose (action dégraissante), effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, somnolence, incoordination, irritabilité, érythème, fatigue, perte d'appétit, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - >15 g/kg DL50 Dermale - Lapin - > 2 g/kg |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 Inhalation - Rat - 4h - 103 000 mg/m3 |

TABLEAU SYNTHÈSE

| | |
|--|---|
| Effets / Symptômes de l'exposition aigue de la solution: | Selon les voies d'exposition ci-dessous. |
| Yeux | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Peau | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Respiration | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Ingestion | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Effets / Symptômes de l'exposition chronique : | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) | DL50 Oral: >5000mg/kg - Rat DL50: Cutanée: 3133 mg/kg - Lapin CL50 Inhalation:28mg/L - 4h - Rat |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|------------------------------|---|
| Écotoxicité | Toluène: Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 7.63 mg/l - 96 h. NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 5.44 mg/l - 7 d Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 8.00 mg/l - 24 h Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 6 mg/l - 48 h Toxicité pour les algues: CE50 - Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) - 245.00 mg/l - 24 h CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 10.00 mg/l - 24 h Heptane: Toxicité pour les poissons: CL50 - Carassius auratus (Poisson rouge) - 4 mg/L - 24h CL50 - Tilapia mossambica - 375 mg/L - 96h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 1.50 mg/L - 48h |
| Persistence et dégradation | Donnée non disponible. |
| Potentiel de bioaccumulation | Selon les données des ingrédients, on peut s'attendre à une bioaccumulation potentielle. |
| Mobilité dans le sol | Mobilité peu probable dans l'environnement en raison de sa faible solubilité dans l'eau. |
| Autre effets nocifs | Nocif pour les organismes aquatiques. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|----------------------------|--|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|--|
| Numéro UN | 1993 |
| Appellation réglementaire | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Toluène, Heptane) |
| Classification du TMD | 3 Liquides inflammables |
| Groupe d'emballage | II |
| Indice de quantité limitée | 1L |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | 16, 150 |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Liquides inflammables catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Toxicité pour la reproduction catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Danger par aspiration catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2 |
|---------------|--|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2023-06-05